



Accueil | Genève | Actu genevoise | Affaire du foyer de Mancy – Des députés genevois sollicitent la Cour des comptes

Affaire du foyer de Mancy

Des députés genevois sollicitent la Cour des comptes

Une sous-commission du Grand Conseil appelle les magistrats à se pencher sur la gestion du risque au sein du secrétariat général du Département de l'instruction publique.

Publié: 21.03.2022, 15h36



À ce jour, quatre collaborateurs du foyer de Mancy ont été mis en prévention.

Lucien FORTUNATI

La sous-commission du Grand Conseil genevois qui investigate sur l'affaire du foyer pour jeunes autistes de Mancy, où des cas de maltraitance ont été dénoncés, a sollicité lundi l'aide de la Cour des comptes. Elle invite notamment les magistrats à se pencher «sur la gestion du risque et des alertes au sein du secrétariat général du DIP (Département de l'instruction publique)».

La Cour des comptes devra aussi examiner cette même gestion du risque et des alertes dans les services de l'Office médico-pédagogique (OMP) et de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), tous deux rattachés au DIP, et ce pour une période allant depuis 2018 à ce jour.

«Cette tâche excède le cadre de notre mandat et dépasse les capacités de notre sous-commission», relève dans un communiqué la sous-commission de la Commission de contrôle de gestion «Foyer de Mancy». C'est pour cette raison que la Cour des comptes est saisie, en accord avec la loi sur la surveillance de l'État.

Systeme de controle interne

La sous-commission invite la Cour des comptes «à vérifier l'existence et la conformité du système de contrôle interne et de gestion des risques et à analyser plus spécifiquement les mesures prises au sein du secrétariat général du DIP, de l'OMP et de l'OEJ en cas d'alerte ou de risque avéré».

La sous-commission souhaiterait notamment comprendre «la manière dont les risques et les alertes sont identifiés et traités à l'interne» au DIP, ainsi que la manière dont la coordination est mise en oeuvre entre les différents acteurs dans les deux offices concernés.

L'affaire du foyer de Mancy n'agite pas seulement le monde politique, avec une présidente du DIP, Anne Emery-Torracinta, sous pression. Le dossier a atterri dans les bureaux du Ministère public genevois.

À ce jour, quatre collaborateurs de l'institution ont été mis en prévention. Ils sont soupçonnés d'avoir administré à une adolescente un médicament qui ne lui avait pas été prescrit, risquant ainsi de mettre sa vie en danger.

ATS

Publié: 21.03.2022, 15h36

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

7 commentaires